

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1935

3 août 2012

### SOMMAIRE

2512 H S.A. ....	92880	Telefood S.à r.l. ....	92867
Harp S.à r.l. ....	92834	Tellaca Luxembourg S.à r.l. ....	92875
Hupah Investor Holdings S.à r.l. ....	92837	Textil Project S.A. ....	92875
Laganas Securities S.à r.l. ....	92842	Thai Union EU Seafood 1 S.A. ....	92866
LJ Investment S.à r.l. ....	92846	Thai Union EU Seafood 2 S.A. ....	92866
Lux Secure ....	92849	Thalna S.A. ....	92875
M. Bracke & Cie ....	92878	The 344 Company S.A. ....	92866
NLD Activities S.A. ....	92880	The Baring Mexico Private Equity Invest- ment Company ....	92875
Rock European Real Estate Holdings S.à r.l. .....	92854	Thermogaz s.à r.l. ....	92876
Scène Café S.à r.l. ....	92879	Three Fifty Three Limited S.à r.l. ....	92871
Shurgard Holding Luxembourg ....	92856	Tiberghien Luxembourg S.à r.l. ....	92865
Six Payment Service (Luxembourg) S.A. .....	92841	Timaru S.A. SPF ....	92876
Société Financière Anigh Spf S.A. ....	92861	Timba S.A. ....	92876
Somaf Corporation S.A. ....	92861	Tim Hortons International S.A. ....	92870
Sorinvest S.A. ....	92861	Tin Tin S.A. ....	92876
Stampalux S.A. ....	92861	Titragest ....	92877
Stampalux S.A. ....	92861	TMF Compliance (Luxembourg) S.A. ....	92877
Sunares ....	92862	Tofin Holding S.A. ....	92877
Sunfive S.A. ....	92862	Topventures S.A. ....	92878
Sunsailing S.A. ....	92865	Topventures S.A. ....	92877
Suvian S.A. ....	92861	Tosey S.à r.l. ....	92874
Sync Invest S.A. ....	92865	Tower Management Company S.A. ....	92878
Tanaos S.à r.l. ....	92866	Treborasset S.à r.l. ....	92879
Tao Finance S.A. ....	92874	Unima S.A. ....	92876
Tarpet Holding S.A. ....	92874	VitalBriefing S.A. ....	92880
		W2007 Parallel Lindencorso S.à r.l. ....	92880

**Harp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5222 Sandweiler, 1, Am Gronn.

R.C.S. Luxembourg B 169.904.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the second of July.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

LUX TEST S.A., a company established under the laws of Panama, having its registered office at Edificio Century Tower, Piso 19, Oficina 1918, Panama City, Republic of Panama, here represented by its legal representative Mr Matthew J.W. Montgomery, Business Analyst, with address in L-5222 Sandweiler, 1, Am Gronn.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and present articles.

**Art. 1.** There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The object of the company is consultancy, conception of projects, analysis, design, development and maintenance of systems, and all related services, in the field of information technology in general and informatics in particular.

The corporation may also engage in any transactions involving immovable and movable property. The corporation may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country.

Furthermore, the Company may take participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and manage such participations. The Company may in particular acquire any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

In general, the company can do all acts, transactions or business operations, financial, movable or immovable, which are likely to promote the development of its activities.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period.

**Art. 4.** The company will assume the name of "Harp S.à r.l.", a company with limited liability.

**Art. 5.** The registered office is established in Sandweiler. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The transfer of shares is stated in notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 11.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

Except if otherwise provided by the general meeting of partners, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

**Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 16.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 18.** Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

**Art. 20.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who will fix their powers and remuneration.

**Art. 21.** The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

#### *Transitory Disposition*

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and twelve.

#### *Subscription and Payment*

The 100 (one hundred) shares are subscribed by the sole partner the company "LUX TEST S.A." previously named.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate of costs*

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1,200.-.

#### *Decisions of the sole partner*

The sole partner has taken the following decisions.

1) There is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Mr Matthew J.W. Montgomery, Business Analyst, born on March 23, 1977 in Belfast (Ireland), residing at 1, Am Gronn, L-5222 Sandweiler.

He may bind the Company in all circumstances by his sole signature.

2) The registered office is established in L-5222 Sandweiler, 1, Am Gronn.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède.**

L'an deux mille douze, le deux juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

LUX TEST S.A., une société de droit panaméen, ayant son siège social à Edificio Century Town, Piso 19, Oficina 1918, Panama City, Republic of Panama,

ici représentée par son représentant légal Monsieur Matthew J.W. Montgomery, analyste financier, demeurant au L-5222 Sandweiler, 1, Am Gronn.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet le conseil, la conception de projets, l'analyse, l'étude, le développement et la maintenance de systèmes, ainsi que toutes prestations de services connexes, dans le domaine des technologies de l'information en général et de l'informatique appliquée en particulier.

La société pourra aussi s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays.

En outre, la Société peut prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et gérer ces participations. La Société pourra en particulier acquérir tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

D'une façon générale, la société peut faire tout acte, toutes transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, susceptibles de favoriser le développement de ses activités.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "Harp S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) représenté par 100 (CENT) parts de EUR 125.- (CENT VINGT-CINQ EUROS) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille douze.

*Souscription et Libération*

Les 100 (CENT) parts ont été souscrites par l'associé unique la société "LUX TEST S.A.", prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.200.-.

*Décisions de l'associée unique:*

Ensuite l'associée unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Matthew J.W. Montgomery, analyste financier, né le 23 mars 1977 à Belfast (Irlande), demeurant au 1, Am Gronn, L-5222 Sandweiler.

Il pourra engager la Société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

2) Le siège social de la société est fixé au L-5222 Sandweiler, 1, Am Gronn.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. J.W. MONTGOMERY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2012. Relation: LAC/2012/31245. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082071/187.

(120116304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

**Hupah Investor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 51.444.407,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 166.403.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of June,  
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Hupah Cayman Holding L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and entered in the Cayman Islands Register under number 54966 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Me Nicolas GAUZÈS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Hupah Investor Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifty-one million two hundred eightyseven thousand six hundred seventy-seven dollars of the United-States of America (USD 51,287,677.-), incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg), of 28 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 625 of 9 March 2012, with its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166403 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg), of 20 May 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred fifty-six thousand seven hundred thirty dollars of the United-States of America (USD 156,730.-) so as to raise it from its present amount of fifty-one million two hundred eighty-seven thousand six hundred seventy-seven dollars of the United-States of America (USD 51,287,677.-) to fifty-one million four hundred fortyfour thousand four hundred seven dollars of the United-States of America (USD 51,444,407.-).

2 To issue thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) class A shares (the "Class A Shares"), thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) class B shares (the "Class B Shares"), thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) class C shares (the "Class C Shares"), thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) class D shares (the "Class D Shares"), thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) class E shares (the "Class E Shares"), thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) class F shares (the "Class F Shares"), thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) class G shares (the "Class G Shares"), thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) class H shares (the "Class H Shares"), thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) class I shares (the "Class I Shares"), thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) class J shares (the "Class J Shares"), with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0,50.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of one million four hundred ten thousand five hundred seventy dollars of the United-States of America (USD 1,410,570.-) by the sole shareholder and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred fifty-six thousand seven hundred thirty dollars of the United-States of America (USD 156,730.-) so as to raise it from its present amount of fifty-one million two hundred eighty-seven thousand six hundred seventy-seven dollars of the United-States of America (USD 51,287,677.-) to fifty-one million four hundred forty-four thousand four hundred seven dollars of the United-States of America (USD 51,444,407.-).

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to issue thirty-one thousand three hundred fortysix (31,346) class A shares (the "Class A Shares"), thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) class B shares (the "Class B Shares"), thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) class C shares (the "Class C Shares"), thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) class D shares (the "Class D Shares"), thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) class E shares (the "Class E Shares"), thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) class F shares (the "Class F Shares"), thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) class G shares (the "Class G Shares"), thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) class H shares (the "Class H Shares"), thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) class I shares (the "Class I Shares"), thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) class J shares (the "Class J Shares"), with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0,50.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

The Shareholder declared to subscribe for thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) Class A Shares, thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) Class B Shares, thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) Class C Shares, thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) Class D Shares, thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) Class E Shares, thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) Class F Shares, thirty-one thousand

three hundred forty-six (31,346) Class G Shares, thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) Class H Shares, thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) Class I Shares, thirty-one thousand three hundred forty-six (31,346) Class J Shares with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0,50.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of one million four hundred ten thousand five hundred seventy dollars of the United-States of America (USD 1,410,570.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of one million five hundred sixty-seven thousand three hundred dollars of the United-States of America (USD 1,567,300.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“The issued capital of the Company is set at fifty-one million four hundred forty-four thousand four hundred seven dollars of the United-States of America (USD 51,444,407.-) divided into ten million two hundred eighty-eight thousand eight hundred eighty-two (10,288,882) class A shares (the “Class A Shares”), ten million two hundred eighty-eight thousand eight hundred eighty-two (10,288,882) class B shares (the “Class B Shares”), ten million two hundred eighty-eight thousand eight hundred eighty-two (10,288,882) class C shares (the “Class C Shares”), ten million two hundred eighty-eight thousand eight hundred eighty-two (10,288,882) class D shares (the “Class D Shares”), ten million two hundred eighty-eight thousand eight hundred eighty-one (10,288,881) class E shares (the “Class E Shares”), ten million two hundred eighty-eight thousand eight hundred eighty-one (10,288,881) class F shares (the “Class F Shares”), ten million two hundred eighty-eight thousand eight hundred eighty-one (10,288,881) class G shares (the “Class G Shares”), ten million two hundred eighty-eight thousand eight hundred eighty-one (10,288,881) class H shares (the “Class H Shares”), ten million two hundred eighty-eight thousand eight hundred eighty-one (10,288,881) class I shares (the “Class I Shares”), ten million two hundred eighty-eight thousand eight hundred eighty-one (10,288,881) class J shares (the “Class J Shares”), with a nominal value of zero dollar of the United-States of America and fifty cents (USD 0.50) each, all of which fully paid up”.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand four hundred euro (EUR 2, 400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Hupah Cayman Holding L.P., an exempted limited partnership régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans et immatriculée sous le numéro 54966 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Me Nicolas GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique de Hupah Investor Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cinquante-et-un millions deux cent quatre-vingtsept mille six cent quatre-vingt-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51,287,677.-), dont le siège social est au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), du 28 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 625 du 9 mars 2012, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 166403 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence

à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 mai 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent cinquante-six mille sept cent trente dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 156.730,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-et-un millions deux cent quatre-vingt-sept mille six cent soixante-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51.287.677,-) à cinquante-et-un millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51.444.407,-).

2 Émission de trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), d'une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de un million quatre cent dix mille cinq cent soixante-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.410.570,-) par le seul associé à libérer intégralement en espèces.

4 Modification du premier paragraphe de l'article cinq (5) des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent cinquante-six mille sept cent trente dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 156.730,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-et-un millions deux cent quatre-vingt-sept mille six cent soixantedix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51.287.677,-) à cinquante-et-un millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51.444.407,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), d'une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé a déclaré souscrire trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) Parts Sociales de Catégorie A, trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) Parts Sociales de Catégorie B, trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) Parts Sociales de Catégorie C, trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) Parts Sociales de Catégorie D, trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) Parts Sociales de Catégorie E, trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) Parts Sociales de Catégorie F, trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) Parts Sociales de Catégorie G, trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) Parts Sociales de Catégorie H, trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) Parts Sociales de Catégorie I, trente-et-un mille trois cent quarante-six (31.346) Parts Sociales de Catégorie J, d'une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50,-) chacune avec



paiement d'une prime d'émission d'un montant total de un million quatre cent dix mille cinq cent soixante-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.410.570,-) et les libérer intégralement en espèces.

Le montant de un million cinq cent soixante-sept mille trois cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.567.300,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

*Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article cinq (5) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de la Société s'élève à cinquante-et-un millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cent sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51.444.407,-), divisé en dix millions deux cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-deux (10.288.882) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A» ), dix millions deux cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-deux (10.288.882) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B» ), dix millions deux cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-deux (10.288.882) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C» ), dix millions deux cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-deux (10.288.882) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D» ), dix millions deux cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-deux (10.288.882) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E» ), dix millions deux cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-deux (10.288.882) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F» ), dix millions deux cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-deux (10.288.882) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G» ), dix millions deux cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-deux (10.288.882) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H» ), dix millions deux cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-deux (10.288.882) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I» ), dix millions deux cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-deux (10.288.882) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J» ), d'une valeur nominale de zéro dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante centimes (USD 0,50,-) chacune, toutes sont entièrement libérées».

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: N. Gauzes, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 3 juillet 2012. Relation: DIE/2012/7887. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082076/225.

(120116287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Six Payment Service (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 29.697.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

*Notaire*

Référence de publication: 2012082435/11.

(120116020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Laganas Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 45.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.975.

—  
In the year two thousand twelve, the twenty-seventh day of June,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Laganas Securities S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 108.975 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated June 21, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° -1138 of November 3, 2005. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated June 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° -2100 of October 6, 2010.

There appeared

UBI Fiduciaria S.p.A., a company organised under the laws of Italy, having its registered office at Via Cefalonia 74, 25124 Brescia,

Italy, registered with the Camera di Commercio di Brescia under number 00273010173 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance; and adoption of the Italian nationality by the Company;

2. Modification of the corporate denomination of the Company from “Laganas Securities S.à r.l.” into “Laganas S.r.l.”, and complete restatement of the articles of association of the Company so as to conform them with Italian law;

3. Confirmation that the Company will, upon transfer and change of nationality, remain the owner of all its assets and liabilities without discontinuity or limitations;

4. Approval of the interim accounts of the Company;

5. Dismissal of all the managers of the Company and discharge (*quitus*) granted for the performance of their respective mandates;

6. Appointment of a new director;

7. Empowerment and authorization of any employee and/or lawyer of Loyens & Loeff Luxembourg, each acting individually, in order to perform, in the Grand Duchy of Luxembourg, all actions and formalities in connection with the transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy;

8. Empowerment and authorization of the director so appointed, as well as Mr. Michele Zanini, each acting individually, in order to complete the transfer of the registered office, principal establishment place of effective management and central place of administration of the Company from Luxembourg to Italy and to accomplish all steps, formalities and procedures necessary or required to finalise the transfer in accordance with Italian law, including the authority to proceed to all amendments that would appear to be necessary in order to execute the transfer including also the amendments to the articles of association of the Company;

9. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company, without any change to the legal personality of the Company, from the Grand-Duchy of Luxembourg to Italy and especially to Corso Vittorio Emanuele II, n° 72, 10121 Turin -Italy.

As a result of such transfer, the Company will adopt the Italian nationality and henceforth be subject to Italian law, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance.

*Second resolution*

As a result of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the articles of association of the Company to the extent necessary so as to conform them to Italian law.

The Company will further change its corporate denomination from “Laganas Securities S.à r.l.” into “Laganas S.r.l.”.

A copy of the so amended and approved articles of association in Italian language, after having been signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

It is understood that the legal requirements set forth under Italian law for the adoption of the restated articles of association in accordance with Italian law need to be accomplished.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confirm that the Company will, upon transfer and change of nationality, remain the owner of all its assets and liabilities without any limitations or discontinuity. The Company will thus continue to own all its assets and liabilities incurred or entered into before the transfer and change of nationality.

*Fourth resolution*

After the presentation of the interim accounts of the Company for the period ending on June 27, 2012 and unchanged as of today, which have further been prepared in accordance with Luxembourg accounting law and principles, the Sole Shareholder resolves to approve these accounts. These accounts, after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached hereto to be registered with the minutes.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to dismiss the managers of the Company, with effect as of the date of this general meeting and to give them discharge (quitus) for the performance of their respective mandates.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint for an unlimited period of time, in accordance with Italian law, Mario Marsaglia, born in Turin on August 17, 1927 with address at Piazza Solferino n° 7, 10121 Turin -Italy, as director of the Company.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any employee and/or lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg, each acting individually, in order to perform, in the Grand Duchy of Luxembourg, all actions and formalities in connection with the transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Italy.

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize the director so appointed, as well as Mr. Michele Zanini, Consultant, born in Turin, Italy, on April 14, 1969, with address at Strada Val San Martino 158, Int. 6, 10131 Turin, Italy, each acting individually, in order to complete the transfer of the registered office, principal establishment place of effective management and central place of administration of the Company from Luxembourg to Italy and to accomplish all steps, formalities and procedures necessary or required to finalise the transfer in accordance with Italian law, including the authority to proceed to all amendments that would appear to be necessary in order to execute the transfer including also the amendments to the articles of association of the Company.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of present general meeting are estimated at approximately two thousand Euros (2,000.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de juin,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Laganas Securities S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.975 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -1138 du 3 novembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° -2100 du 6 octobre 2010.

#### A comparu

UBI Fiduciaria S.p.A., une société régie par les lois italiennes, dont le siège social est établi au Via Cefalonia 74, 25124 Brescia, Italie, immatriculée auprès de la Camera di Commercio di Brescia sous le numéro 00273010173 (l'Associé Unique),

ici représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante ainsi que le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège social, de l'établissement principal, du lieu de direction effective et de l'administration centrale de la Société du Grand-Duché du Luxembourg vers l'Italie; sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique; et adoption par la Société de la nationalité italienne;

2. Modification de la dénomination sociale de la Société de «Laganas Securities S.à r.l.» en «Laganas S.r.l.» et refonte complète des statuts de la Société afin de les rendre conformes à la législation italienne;

3. Confirmation que tous l'actif et le passif de la Société resteront, suite au transfert et au changement de nationalité, la propriété de la Société sans discontinuité ni restrictions;

4. Approbation des comptes intérimaires de la Société;

5. Démission de tous les gérants de la Société et décharge (quitus) accordée pour l'exécution de leurs mandats respectifs;

6. Nomination d'un nouvel administrateur;

7. Mandat donné à tout employé et/ou tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg, chacun d'eux agissant individuellement, afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social, de l'établissement principal, du lieu de direction effective et de l'administration centrale de la Société du Grand-Duché du Luxembourg vers l'Italie;

8. Mandat donné à l'administrateur ainsi nommé, et à M. Michele Zanini, chacun d'eux agissant individuellement, pour réaliser le transfert du siège social, de l'établissement principal, du lieu de direction effective et de l'administration centrale de la Société de Luxembourg vers l'Italie et accomplir tous les actes, formalités et procédures nécessaires ou requises afin de finaliser le transfert conformément au droit italien, y compris pour effectuer toute modification qui s'avérerait nécessaire afin de réaliser le transfert, notamment la modification des statuts de la Société;

9. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, l'établissement principal, le lieu de direction effective et l'administration centrale de la Société, sans modification de la personnalité juridique de la Société, du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie et plus particulièrement au Corso Vittorio Emanuele II, n° 72, 10121 Turin -Italie.

En conséquence de ce transfert, la Société adopte la nationalité italienne et sera dorénavant soumise à la législation italienne, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier les statuts de la Société afin de les rendre conformes à la législation italienne.

La Société changera sa dénomination de «Laganas Securities S.à r.l.» en «Laganas S.r.l.».

Une copie des statuts en langue italienne ainsi modifiés et approuvés, après avoir été signés ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Etant entendu que les formalités prévues par la législation italienne pour l'adoption de ces nouveaux statuts conformes à la législation italienne devront être accomplies.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de confirmer que la Société demeurera, suite au transfert et au changement de nationalité, propriétaire de l'ensemble de son actif et passif, sans limitations ni discontinuité. La Société continuera dès lors d'être propriétaire de tout son actif et passif encourus ou nés avant le transfert et le changement de nationalité.

*Quatrième résolution*

Après la présentation des comptes intérimaires de la Société pour la période prenant fin au 27 juin 2012, non modifiés à ce jour et préparés en vertu des règles et principes comptables luxembourgeois, l'Associé Unique décide d'approuver ces comptes. Ces comptes, après avoir été signés ne varient par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de révoquer les gérants de la Société, avec effet à la date de la présente assemblée et de leur accorder pleine et entière décharge (quitus) pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer pour une durée indéterminée conformément à la législation italienne, Mario Marsaglia, né le 17 août 1927 à Turin, et résidant au Piazza Solferino n° 7, 10121 Turin, Italie en tant qu'administrateur de la Société.

*Septième résolution*

L'Associé Unique décide de donner mandat à tout employé et/ou tout avocat de Loyens & Loeff Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social, de l'établissement principal, du lieu de direction effective et de l'administration centrale de la Société du Grand-Duché du Luxembourg vers l'Italie.

*Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de donner mandat à l'administrateur ainsi nommé ainsi qu'à M. Michele Zanini, consultant, né à Turin, Italie, le 14 juillet 1969, résidant au Strada Val San Martino 158, Int. 6, 10131 Turin, Italie, chacun d'eux agissant individuellement, aux fins de compléter le transfert du siège social, de l'établissement principal, du lieu de direction effective et de l'administration centrale de la Société du Luxembourg vers l'Italie et d'accomplir tous les actes, formalités et procédures nécessaires ou requises afin de finaliser le transfert conformément au droit italien, y compris pour effectuer toute modification qui s'avérerait nécessaire afin de réaliser le transfert, notamment la modification des statuts de la Société.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille Euros (2.000.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2012. Relation: LAC/2012/30126. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082191/207.

(120116291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

**LJ Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.899.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le six juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Gand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Luc JOTTREAU, conseiller en gestion de patrimoine, demeurant au 21, Impasse du Coteau, F-79250 Nueil-les-Aubiers, France,

ici représenté par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 24 mai 2012.

2. Madame Buu Chau HONG, étudiante, demeurant au 21, Impasse du Coteau, F-79250 Nueil-les-Aubiers, France, ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ci-avant nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 24 mai 2012.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de LJ Investment S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 650.100,- (six cent cinquante mille cent euros) représenté par 6.501 (six mille cinq cent une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous leur signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Paiement*

Les 6.501 (six mille cinq cent une) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Monsieur Luc JOTTREAU, prénommé . . . . .	6.500	650.000,-
2. Madame Buu Chau HONG, prénommée . . . . .	1	100,-
TOTAUX . . . . .	6.501	650.100,-

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées de la manière suivante:

- 1 (une) part sociale moyennant un versement en numéraire d'un montant de EUR 100,- (cent euros) de sorte que la somme de EUR 100,- (cent euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

- 6.500 (six mille cinq cents) parts sociales moyennant un apport en nature consistant en 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 75,- (soixante-quinze euro) chacune de la société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit français dénommée LJ Patrimoine, ayant son siège social au 21, Impasse du Coteau, F-79250 Nueil-les-Aubiers, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 449 577 337, soit 100% des parts sociales représentatives de son capital social, cet apport étant évalué à au moins EUR 650.000,- (six cent cinquante mille euros).

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la propriété et de la valeur des 100 (cent) parts sociales a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce de la société, d'un bilan récent et d'une déclaration émise par le représentant de la société apportée, celle-ci attestant le nombre actuel de parts sociales, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Cette déclaration, signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Intervient ensuite Monsieur Luc JOTTREAU, représenté comme stipulé ci-dessus, qui déclare:

1. être l'unique propriétaire des 100 (cent) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social s'élevant à EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros) de la société LJ Patrimoine, société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit français ayant son siège social au 21, Impasse du Coteau, F-79250 Nueil-les-Aubiers, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 449 577 337.

2. ces 100 (cent) parts sociales sont évaluées à au moins EUR 650.000,- (six cent cinquante mille euros) et sont apportées à titre de libération intégrale des 6.500 (six mille cinq cents) parts sociales représentatives de 99,98% du capital social de la société LJ Investment S.à r.l.;

3. que les parts sociales apportées sont librement transmissibles, qu'elles ne sont grevées d'aucun gage ni d'aucun autre droit quelconque, qu'elles ne font l'objet d'aucune saisie ou opposition, que le transfert de ces parts n'est contraire à aucune disposition des statuts de la société apportée et qu'en conséquence rien ne peut faire obstacle à l'apport et à la transcription de ces parts en faveur de LJ Investment S.à r.l.;

4. que ces parts sociales sont apportées en société tel et dans l'état qu'elles se trouvent à l'heure actuelle et qu'il déclare parfaitement connaître avec les servitudes passives ou actives, occultes ou apparentes;

5. qu'il décharge le gérant unique de la société LJ Investment S.à r.l. ainsi que le notaire instrumentant de toutes investigations relatives à la valeur du prêt apport en nature et des passifs existants, dont il déclare connaître les conditions, et vouloir faire son affaire personnelle de toutes les conséquences relatives à cet apport et d'une éventuelle moins-value de cet apport ou d'un éventuel accroissement du passif reconnu;

6. que dès réception d'une copie certifiée «conforme» ou d'une expédition de l'acte notarié attestant que la constitution de la société LJ Investment S.à r.l. a été documentée et que l'apport des 100 (cent) parts sociales de la société LJ Patrimoine a été réalisé, toutes les formalités seront réalisées aux fins d'effectuer le transfert de propriété des dites actions en faveur de LJ Investment S.à r.l. et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Intervention du gérant*

Le gérant unique de la Société accepte, au moyen d'une déclaration, la description de l'apport en nature, son évaluation à au moins EUR 650.000,- (six cent cinquante mille euros), le transfert de la propriété desdites parts sociales en faveur de LJ Investment S.à r.l. et confirme la validité des souscription et libération.

Cette déclaration, signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.950,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, né le 16 mars 1967 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, est nommé gérant unique de la société avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Son mandat est établi pour une durée indéterminée.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, il a signé avec nous, Notaire le présent acte.

Signé: de Ponsard, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2012. Relation: LAC/2012/26296. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.



Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082216/158.

(120116140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

**Lux Secure, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 169.903.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the third of July,

Before Maître Joseph Elvinger Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

The Company "Full Pacific Holdings Limited" with registered office at Hong Kong, registered with the Hong Kong companies register with the registration number 1722029 represented by Mr Mickael Choulet, with professional address at 75 Parc d'Activités L-8308 Capellen.

Hereby represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 20 May 2012.

The said proxy, having been signed "NE VARIETUR" by the notary and the appearing party, shall remain appended hereto in order to be formalised along with this deed.

The above party, as represented, has requested that the executing notary draw up a deed of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée) which it intends to form and for which it has drawn up the articles of association as follows:

**Name - Registered office - Term - Object - Capital**

**Art. 1<sup>st</sup>.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) named "Lux Secure" (the "Company") is hereby formed by the subscribers and any other parties who may acquire the Company's shares created hereafter.

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Capellen.

It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the associates.

**Art. 3.** The duration of the company is indefinite.

**Art. 4.** The object of the company is to manage one or more securitisation undertaking within the meaning of the Law dated 22 March 2004 on securitisation, as amended.

Furthermore, the object of the Company is to acquire interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies, and any other forms of investment, acquire any transferable securities or any cash holdings via purchases or subscriptions or any other means and dispose of any transferable securities or cash holdings via sales or exchanges or any other means, as well as the administration, supervision and development of these interests.

The Company may take part in establishing or developing any industrial or commercial business and may lend its assistance to such business by way of loans, guarantees or other means. It may lend or borrow with or without interest as well as issue bonds and other acknowledgements of debt.

The Company may also carry out any transactions involving movable or immovable assets or any financial, industrial, commercial or civil transaction that is directly or indirectly linked to its corporate object.

It may achieve its object either directly or indirectly, in its own name or on behalf of a third party, alone or in partnership by carrying out any operation likely to facilitate the achievement of such object or that of the companies in which it holds a stake.

In general, the Company may undertake any inspection or surveillance measures and may carry out any transaction that it may deem appropriate in achieving its object or purpose.

**Art. 5.** The share capital of the Company is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-), divided into ONE HUNDRED AND TWENTY FIVE (125) shares for a value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each.

All shares have been fully paid-up through a cash contribution, proof of which was provided to the executing notary who expressly acknowledges this fact.

The property of the shares is defined in the present deed of incorporation or by the transfer of the shares between the shareholders. In the event of a share transfer, no certificate will be delivered.

Each share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6.** The shares shall be immune from attachment. They may not be transferred inter vivos to non-associates unless approval has been given by the associate(s) representing all of the shares of the Company.

In the event of an objection to the transfer, the non-transferring associates shall be obliged to take up the shares offered for transfer.

The value of the balance sheet net assets shall serve as a basis for determining the value of the shares to be transferred.

**Art. 7.** The death, incapacity, bankruptcy or insolvency of an associate shall not lead to the dissolution of the Company.

In the event of shares being handed down to non-associates by reason of death, shares may only be handed down to non-associates by reason of death subject to the unanimous approval of the surviving associates.

If such approval is not granted, the procedure provided for in article 6 shall apply.

**Art. 8.** Creditors, legal beneficiaries and heirs, even if they are minors or incapable persons, may neither, for any reason whatsoever, affix seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way whatsoever in the administrative actions thereof. In order to assert their rights, they must rely on the Company's inventories and on the decisions of its general meetings.

### Management - General meeting

**Art. 9.** The Company shall be managed by one or several managers, whether associates or non-associates, appointed by the general meeting which shall establish their powers and remuneration, and which may revoke the appointment at any time.

The manager(s) shall be appointed by the general meeting. They shall be appointed for an indefinite period. Their powers shall be laid down in the deed of appointment.

The manager(s) can appoint authorized representatives, associates or not, acting on behalf and for the Company, in the limitation of powers given in the deed of appointment.

**Art. 10.** The manager or managers shall not be held personally liable, by reason of their office, for undertakings that they may duly make on behalf of the company; as simple representatives, they shall be responsible only for carrying out their duties.

**Art. 11.** The joint signature of the managers is required to validly bind the Company when two managers have been appointed as such.

**Art. 12.** Each associate may take part in collective decisions regardless of the number of shares he or she may own. The number of votes of each associate is equivalent to the number of shares he or she owns. Each associate may be validly represented in meetings by a special proxy.

**Art. 13.** Collective decisions shall only be validly adopted if they are taken by associates representing more than half of the share capital.

Any collective decisions whose object is an amendment to the articles of association of the Company require the votes of associates representing half of the share capital plus one share.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 14.** The Company's financial year shall begin on 1 January and end on 31 December of each year.

On 31 December of each year, the annual financial statements shall be drawn up and the management shall prepare an inventory of the assets and liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account.

**Art. 15.** The income of the Company, after deduction of overheads, expenses, asset amortisations and reserves for commercial and industrial risks, shall constitute the net profit.

Five per cent (5%) of the net profit shall be deducted in order to form the legal reserve until such reserve reaches one-tenth (1/10) of the share capital of the Company.

The balance of the profit shall be at the free disposal of the associates.

The associates may decide, by the majority set out in the relevant laws, to carry forward the profit, after deduction of the reserve, or to pay it into an extraordinary reserve or to distribute it to associates.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** In the event that the Company is wound up, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, whether associates or non-associates, appointed by a meeting of associates by the majority laid down in article 142 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended or, failing that, by order of the President of the District Court, ruling at the request of any interested party.

The liquidator(s) shall have the most extensive powers to sell off assets and pay off liabilities.

### General provision

**Art. 17.** The law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended shall apply in all cases, unless otherwise provided for by the articles of association of the Company.

### *Transitional provision*

By exception, the first financial year shall begin on the date that the Company is set up and shall end on 31 December 2012.

### *Estimate of expenses*

The amount of fees, charges, expenses or remunerations of any kind whatsoever that shall be payable by the Company and that shall be charged to it for its formation is estimated without prejudice at the sum of one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

### *Extraordinary general meeting*

At present, the appearing party, identified above and representing the total share capital of the Company, has convened a general meeting and has adopted the following resolutions:

1. - The registered office of the Company is established at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Luxembourg.
2. - The company Grant Thornton Lux Audit SA with registered office at 83 Pafebruch L-8308 Capellen is appointed as auditor (commissaire aux comptes) of the Company.
3. - The number of managers is fixed at two (2).
4. - The general meeting appoints as managers, for an indefinite period:
  - the company Full Pacific Holdings Limited with registered address in Hong Kong and registered with the Companies registry of Hong Kong under the registration number 1722029 and represented by Mr Mickael Choulet and;
  - Mr Cédric Buisine, French citizen with ID card number 1108LUX00373, with professional residence at 75 Parc d'Activités L-8308 Capellen, Luxembourg.

The Company will be bound by the joint signature of the managers. Each manager may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In witness WHEREOF, drawn up and signed at Luxembourg, on the above date.

And after being read and explained to the appearing party, identified to the notary by surname, usual first name, professional status and address, they have signed this legal document, together with me the notary.

### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil douze, le trois juillet

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU**

La société «Full Pacific Holdings Limited», dont le siège social est à Hong Kong inscrite auprès du registre des sociétés de Hong Kong sous le matricule 1722029 et représentée par Mr Mickael Choulet, demeurant professionnellement au 75 Parc d'activités L-8308 Capellen.

Ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée en date du 20 mai 2012.

Laquelle procuration après avoir été signée «NE VARIETUR», par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Lux Secure» Sàrl (la «Société»).

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exercice de l'activité de gestion de fonds de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), divisé en CENT VINGT CINQ (125) parts sociales d'une valeur de CENT (100,-) EUROS chacune.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un apport en numéraire tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales de la société.

En cas de refus de cession, les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'Assemblée Générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature conjointe des gérants est requise dans le cas où deux gérants ont été désignés comme tel.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts de la société doivent réunir les voix des associés représentant la moitié du capital social plus une part sociale.

### Année sociale - Bilan

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième (1/10ième) du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### Disposition générale

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts de la société.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euro (EUR 1.200,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante, pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-duché de Luxembourg.
- 2.- La société Grant Thornton Lux Audit SA dont le siège est établi au 83 Pafebruch L-8308 Capellen, Luxembourg est désignée comme réviseur d'entreprises.
- 3.- Il est désigné deux (2) gérants.
- 4.- L'assemblée générale désigne en tant que gérants pour une durée indéterminée:
  - La société Full Pacific Holdings Limited, dont le siège social est à Hong Kong, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Hong Kong sous le numéro 1722029, représentée par Monsieur Mickael Choulet, et;
  - Monsieur Cédric Buisine, citoyen français avec la carte d'identité numéro 1108LUX00373, résidant professionnellement au 75 Parc d'Activités L-8308 Capellen, Luxembourg.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants. Chaque gérant pourra déléguer ses pouvoirs pour des missions spécifiques à un ou plusieurs administrateurs ad hoc.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 04 juillet 2012. Relation: LAC/2012/31232. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012082222/255.

(120116286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

**Rock European Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 25.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 168.352.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth of June;

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Rock Global Real Estate LLC, a limited company established under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, United States of America whose registration number is 5119172,

here represented by Rachel Uhl, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 25 June 2012. The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Rock European Real Estate Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and having its registered office at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B 168352, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary, on 12 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 1<sup>st</sup> June 2012, number 1364, page 65440; (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the undersigned notary, in accordance with Article 200-2, to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to cancel the indication of nominal value of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company so that the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without indication of nominal value.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company from Euro to Pound Sterling at an exchange rate fixed on 26 June 2012 of GBP 0.8009 for EUR 1.-, so that the Company's share capital is fixed at ten thousand eleven Pound Sterling and twenty-eight pence (GBP 10,011.28).

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of fourteen thousand nine hundred eighty-eight Pound Sterling and seventy-two pence (GBP 14,988.72) so as to raise it from its current amount of ten thousand eleven Pound Sterling and twenty-eight pence (GBP 10,011.28) up to twenty-five thousand Pound Sterling (GBP 25,000.-), by fixing the nominal value of the existing shares to two Pound Sterling (GBP 2.-) each (the "New Nominal Value"), with payment of a share premium of a total amount of five hundred thirty-five thousand eleven Pound Sterling and twenty-eight pence (GBP 535,011.28) that shall remain attached to the existing shares (the "Share Premium").

The New Nominal Value and the Share Premium are fully paid up by a contribution in cash of the Sole Shareholder for an aggregate amount of five hundred fifty thousand Pound Sterling (GBP 550,000.-) (the "Contribution").

The amount of fourteen thousand nine hundred eighty-eight Pound Sterling and seventy-two pence (GBP 14,988.72) is allocated to the share capital of the Company and the amount of five hundred thirty-five thousand eleven Pound Sterling and twentyeight pence (GBP 535,011.28) is allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolutions the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles of the Company which shall now read as follows:

"The corporate capital is fixed at twenty-five thousand Pound Sterling (GBP 25,000.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of two Pound Sterling (GBP 2.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holder(s) of the Shares is/are referred to as the "Shareholder" or together as the "Shareholders".

### Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand Euros.

1. Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg.
2. On the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by its name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Rock Global Real Estate LLC, limited company régie par le droit de l'Etat du Delaware (USA), ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, USA, et immatriculée sous le numéro 5119172,

ici représentée par Rachel Uhl, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 juin 2012. Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et la partie comparante et le notaire restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle partie comparante est l'associé unique ("Associé Unique") de Rock European Real Estate Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 168352, constituée par un acte du notaire Maître Martine Schaeffer, le 12 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 1<sup>er</sup> juin 2012, numéro 1364, page 65440 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis.

L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (l'"Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

La partie comparante, représentant l'entière du capital social requiert le notaire soussigné, d'acter les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'annuler l'indication de valeur nominale des douze mille cinq pence (12.500) parts sociales existantes de la Société afin que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq pence euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq pence (12.500) parts sociales sans indication de valeur nominale.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la devise du capital social d'Euro en Livre Sterling selon le taux de change fixé au 26 juin 2012 de 0,8009 GBP pour EUR 1,-, de telle sorte que le capital social de la Société est fixé à dix mille onze Livre Sterling et vingt-huit pence (GBP 10.011,28).

#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatorze mille neuf cent quatre-vingt huit Livre Sterling et soixante-douze pence (GBP 14.988,72), afin de l'élever de son montant actuel de dix mille onze Livre Sterling et vingt-huit pence (GBP 10.011,28) à vingt-cinq mille Livre Sterling (GBP 25.000,-), par détermination de la valeur nominale des parts sociales existantes à deux Livre Sterling (GBP 2,-) chacune (la "Nouvelle Valeur Nominale"), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent trente-cinq mille onze Livre Sterling et vingt-huit pence (GBP 535.011,28) qui demeurera attachée aux parts sociales existantes (la "Prime d'Emission").

La Nouvelle Valeur Nominale et la Prime d'Emission sont entièrement libérées par un apport en numéraire de l'Associé Unique pour un montant total de cinq cent cinquante mille Livre Sterling (GBP 550.000) (l' "Apport").

Le montant de quatorze mille neuf cent quatre-vingt huit Livre Sterling et soixante-douze pence (GBP 14.988,72) est alloué au capital social de la Société et le montant de cinq cent trente-cinq mille onze Livre Sterling et vingt-huit pence (GBP 535.011,28) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

92856

*Quatrième résolution*

Par suite des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:

"Le capital social souscrit est fixé à vingt-cinq mille Livre Sterling (GBP 25.000,-) représenté par douze mille cinq pence (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de deux Livre Sterling (GBP 2,-) chacune (les "Parts Sociales "). Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales est/sont défini(s) ci-après par l'"Associé" ou collectivement les "Associés"."

*Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ quatre mille Euros.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare que le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, dont le notaire connaît le nom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J.Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juin 2012. Relation: LAC/2012/30084. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): I. Thill.*

Référence de publication: 2012082375/126.

(120115994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Shurgard Holding Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.700,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.535.

In the year two thousand and twelve, on twenty-nine June.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Shurgard Luxembourg, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525.-) with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.977 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Maître Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 June 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Shurgard Holding Luxembourg, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-), with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 25 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1500 of 19 July 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.535 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary dated 22 June 2012, not yet published.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) to twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the existing shares.



3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of three hundred thirty-five million nine hundred thirteen thousand one hundred fifty-seven euro (EUR 335,913,157.), by Shurgard Luxembourg and to accept payment in full for such new share by contribution in kind.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) to twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared Shurgard Luxembourg, prenamed, (the «Subscriber»), represented by Maître Jean-Paul Spang, aforementioned.

The Subscriber declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), with payment of a share premium of three hundred thirty-five million nine hundred thirteen thousand one hundred fifty-seven euro (EUR 335,913,157.-), and to make payment in full for such new share by contribution in kind consisting of (i) a receivable held by the Subscriber against the Company amounting to one million seven hundred thirty thousand four euro (EUR 1,730,044.-), and (ii) the following shares (the "Contribution"):

- one (1) share of First Shurgard Deutschland GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, registered in the Commercial Register of the Local Court (Amtsgericht) of Kleve under HRB 2598, representing 94,80% of the share capital of the company,
- one (1) share of Second Shurgard Deutschland GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, registered in the Commercial Register of the Local Court (Amtsgericht) of Kleve under HRB 2601, representing 94,80% of the share capital of the company,
- nine hundred twenty-five thousand (925,000) shares of Shurgard UK Properties Limited, a company incorporated in England and Wales with limited liability whose registered number is 04731234, representing 100% of the share capital of the company,
- eight million five hundred fifteen thousand four hundred sixtyfour (8,515,464) shares in First Shurgard UK Limited, a company incorporated in England and Wales with limited liability whose registered number is 04621869, representing 100% of the share capital of the company,
- five million seven hundred twenty-two thousand seven hundred fifty-eight (5,722,758) shares of Second Shurgard UK Limited, a company incorporated in England and Wales with limited liability whose registered number is 04910275, representing 100% of the share capital of the company,
- two million eighty-two thousand three hundred forty-one (2,082,341) shares of Second Shurgard UK Camberley Limited, a company incorporated in England and Wales with limited liability whose registered number is 05278173, representing 100% of the share capital of the company,
- forty (40) shares of Shurgard Nederland B.V., a private company with limited liability incorporated under the laws of the Netherlands (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its official seat (statutaire zetel) in Rotterdam, the Netherlands, and its office at Verheeskade 327, 2521 DE 's-Gravenhage, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register of the Chambers of Commerce under number 17112607, representing 100% of the share capital of the company,
- one hundred thousand (100,000) shares of Shurgard Sweden Holding AB, registered under the laws of Sweden. reg. no. 556750-1803, representing 100% of the share capital of the company,
- nine hundred ninety (990) partnership interests of First Shurgard Sweden Invest Kommanditbolag, a limited partnership registered under the laws of Sweden. reg. no. 969687-5591, representing 99% of the capital of the partnership,
- nine hundred ninety (990) partnership interests of Second Shurgard Sweden Invest Kommanditbolag, a limited partnership registered under the laws of Sweden, reg. no. 969711-3364, representing 99% of the capital of the partnership,
- three hundred eighty (380) shares of Shurgard Denmark ApS (previously named "Shurgard Denmark Holding Aps"), a company incorporated under the laws of Denmark whose registered number is 30 20 25 03, representing 100% of the share capital of the company,

- nine hundred ninety (990) partnership interests of Shurgard Sweden Arstaberg Kommanditbolag, a limited partnership agreement registered under the laws of Sweden, reg. no. 969680-3395, representing 99% of the capital of the partnership, and

- nine hundred ninety (990) partnership interests of Shurgard Storage Centers Sweden Kommanditbolag, a limited partnership agreement registered under the laws of Sweden, reg. no. 969639-8479, representing 99% of the capital of the partnership.

The Contribution represents a value in aggregate amount of at least three hundred thirty-five million nine hundred thirteen thousand two hundred fifty-seven euro (EUR 335,913,257.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is freely transferable to the Company and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the share of nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), to be issued with a total share premium of three hundred thirty-five million nine hundred thirteen thousand one hundred fifty-seven euro (EUR 335,913,157.-)."

The Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription and payment.

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The share capital of the Company is set at twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700.-) divided into one hundred twenty-seven (127) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Shurgard Luxembourg, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, dont le capital social s'élève à douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-), ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.977 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 28 juin 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Shurgard Holding Luxembourg, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le capital social s'élève à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-), ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, du 25 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1500 du 19 juillet 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 128.535 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 22 juin 2012, pas encore publié.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent euros (EUR 100,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) à douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-).

2 Émission de une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent trente-cinq millions neuf cent treize mille cent cinquante-sept euros (EUR 335.913.157,-) par Shurgard Luxembourg et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent euros (EUR 100,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) à douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu Shurgard Luxembourg, susnommé (le «Souscripteur»), représenté par Maître Jean-Paul Spang, susnommé.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent trente-cinq millions neuf cent treize mille cent cinquante-sept euros (EUR 335.913.157,-), et libérer intégralement cette part sociale souscrite par un apport en nature consistant en (i) une créance détenue par le Souscripteur sur la Société d'un montant d'un million sept cent trente mille quarante-quatre euros (EUR 1.730.044,-) et (ii) les parts sociales suivantes (l'«Apport»):

- une (1) part sociale de First Shurgard Deutschland GmbH,
- une société constituée en vertu des lois de l'Allemagne, immatriculée au Registre commercial du Tribunal de première instance (Amtsgericht) de Clèves (Kleve) sous le numéro HRB 2598, représentant 94,80% du capital social de la société,
- une (1) part sociale de Second Shurgard Deutschland GmbH, une société constituée en vertu des lois de l'Allemagne, immatriculée au Registre commercial du Tribunal de première instance (Amtsgericht) de Clèves (Kleve) sous le numéro HRB 2601, représentant 94,80% du capital social de la société,
- neuf cent vingt-cinq mille (925.000) parts sociales de Shurgard UK Properties Limited, une société constituée au Royaume-Uni à responsabilité limitée dont le numéro d'immatriculation est 04731234, représentant 100% du capital social de la société,
- huit millions cinq cent quinze mille quatre cent soixante-quatre (8.515.464) parts sociales de First Shurgard UK Limited, une société constituée au Royaume-Uni à responsabilité limitée dont le numéro d'immatriculation est 04621869, représentant 100% du capital social de la société,
- cinq millions sept cent vingt-deux mille sept cent cinquante-huit (5.722,758) parts sociales de Second Shurgard UK Limited, une société constituée au Royaume-Uni à responsabilité limitée et dont le numéro d'immatriculation est 04910275, représentant 100% du capital social de la société,
- deux millions quatre-vingt-deux mille trois cent quarante-et-une (2,082,341) parts sociales de Second Shurgard UK Camberley Limited, une société constituée au Royaume-Uni à responsabilité limitée dont le numéro d'immatriculation est 05278173, représentant 100% du capital social de la société,
- quarante (40) parts sociales de Shurgard Nederland B.V., une société privée à responsabilité limitée constituée en vertu des lois des Pays-Bas (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège statutaire (statutaire

zetel) à Rotterdam, Pays-Bas, et son siège à Verheeskade 327, 2521 DE 's-Gravenhage, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce néerlandais des Chambres de Commerce sous le numéro 17112607, représentant 100% du capital social de la société,

- cent mille (100.000) parts sociales de Shurgard Sweden Holding AB, immatriculée selon les lois de Suède sous le numéro 5567501803, représentant 100% du capital social de la société,

- neuf cent quatre-vingt-dix (990) parts de First Shurgard Sweden Invest Kommanditbolag, une société en commandite immatriculée selon les lois de Suède sous le numéro 969687-5591, représentant 99% du capital social de la société,

- neuf cent quatre-vingt-dix (990) parts de Second Shurgard Sweden Invest Kommanditbolag, une société en commandite immatriculée selon les lois de Suède sous le numéro 969711-3364, représentant 99% du capital social de la société,

- trois cent quatre-vingt (380) parts sociales de Shurgard Denmark Aps (précédemment nommée «Shurgard Denmark Holding Aps»), une société constituée selon les lois du Danemark dont le numéro d'immatriculation est 30 20 25 03, représentant 100% du capital social de la société,

- neuf cent quatre-vingt-dix (990) parts de Shurgard Sweden Arstaberg Kommanditbolag, une société en commandite immatriculée selon les lois de Suède sous le numéro 969680-3395, représentant 99% du capital social de la société, et

- neuf cent quatre-vingt-dix (990) parts de Shurgard Storage Centers Sweden Kommanditbolag une société en commandite immatriculée selon les lois de Suède sous le numéro 969639-8479 représentant 99% du capital social de la société.

L'Apport représente un montant total d'au moins trois cent trente-cinq millions neuf cent treize mille deux cent cinquante-sept euros (EUR 335.913.257,-).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré que l'Apport est librement transférable à la Société et qu'il ne subsiste aucun obstacle au libre transfert de l'Apport à la Société sans restriction ni limitation et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature qui correspond au moins, en nombre et en valeur nominale, à une (1) part sociale d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), à émettre avec une prime d'émission de trois cent trente-cinq millions neuf cent treize mille cent cinquante-sept euros (EUR 335.913.157,-).»

Le Rapport, qui après avoir été signé «e varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre une (1) part sociale nouvelle conformément à la souscription et au paiement ci-dessus mentionnés.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-) divisé en cent vingt-sept (127) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 3 juillet 2012. Relation: DIE/2012/2945. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082405/252.

(120116246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Société Financière Anigh Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 43.859.

---

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082439/9.

(120115987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Somaf Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.335.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012082440/10.

(120116487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Sorinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 86.667.

---

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082443/9.

(120115988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Suvian S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 8.515.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082457/9.

(120116426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Stampalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 61.666.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082448/10.

(120116763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Stampalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 61.666.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082449/10.

(120116764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Sunares, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 136.745.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082453/10.

(120116237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Sunfive S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 137.615.

---

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand twelve, on the twenty-eight (28<sup>th</sup>) day of June.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held the Extraordinary General Shareholders' Meeting of the company SUNFIVE S.A., société anonyme, having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, incorporated on March 26, 2008 pursuant to a deed drawn-up by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1073 of April 8, 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies register at section B under number 137615. The Company's articles of incorporation has been amend for the very last time pursuant a deed by Maître Cosita DELVAUX, notary with residence in Redange-sur-Attert, on June 27, 2012, not published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened and presided over by Mrs Concetta DEMARINIS, private employee, with professional address at L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich,

The Chairman appoints as secretary Mr Xavier MANGIULLO, private employee, with professional address at L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich,

The Meeting elects as scrutineer Mrs Concetta DEMARINIS, private employee, with professional address at L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The shareholders present or represented at the meeting as well as the number of shares held by them have been inscribed on an attendance list signed by the shareholders present and by the proxyholders of those represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as set up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed "ne varietur" by the parties and the acting notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

Will also remain attached to the present deed with which it will be registered the proxy given by the represented shareholders to the present meeting, signed "ne varietur" by the parties and the acting notary.

II). That as a result of the aforementioned attendance list all the 42,106 (forts-two thousand one hundred and six) shares issued, are represented at the present meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different statements of the agenda.

III). That the agenda of the present meeting is as follows:

*Agenda*

1. Presentation and approval of the report of the auditor to the liquidation;
2. To release all responsibility to the directors and internal auditor in charge at the moment that the company was got in liquidation;
3. To release all responsibility of the liquidator and of the auditor to the liquidation;
4. Payments that will be done following the report of the liquidator and of auditor to the liquidation, and transfer to the shareholders of the residual net assets;
5. Attribution of powers to the liquidator to do after the liquidation all the financial activities and others, necessary to finalize the material closing of the liquidation;

6. Designation of the place where the documents and files of the company will have to be deposit and will have to be kept for five years;

7. Closing of the liquidation process;

8. Miscellaneous

After discussion, the meeting took the following decisions, at unanimity:

*First resolution*

After having heard the report of the Auditor to the liquidation concerning the examination of the work of the Liquidator and the liquidation accounts, the Shareholders approve the Auditor's report to the liquidation.

*Second resolution*

The Shareholders gives full discharge to the Board of Directors and to the Statutory for their respective mandate.

*Third resolution*

The Shareholders gives full discharge to the Liquidator and to the Auditor to the Liquidator, regarding the execution of their mandate, as they have now executed their mandate to the satisfaction of the Shareholders.

*Fourth resolution*

The Shareholders appoints the Liquidator, Mr Andres Elio Nacmias Russi, born in Milan (I), on January 9, 1970 and residing in Monaco (Principauté de Monaco) 4, Quai Jean-Charles REY, to do the closing by the way as suggested by the Report auditor.

*Fifth resolution*

The Shareholders appoint the Liquidator, Mr Andres Elio Nacmias Russi, to do, before and even the end of the liquidation all financial transactions and other operations to achieve the closure of the material liquidation, including possibly conducting litigations in this matter.

*Sixth resolution*

The Shareholders resolves that the documents and records of the Company will be retained for a period of five (5) years following the liquidation of the Company, at the 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

*Seventh resolution*

The Shareholders resolves to close the liquidation of the company SUNFIVE S.A. which will cease to exist.

*Closure of the meeting*

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

As the agenda is exhausted and nobody requests anymore for the floor, the Chairman declares the meeting closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version, on

request of the same appearing people and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.150.-.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal on the present deed, in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by people appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residence, the said people appearing signed together with us, notary, the present deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-huitième (28<sup>e</sup>) jour du mois de juin.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SUNFIVE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, constituée en date du 26 mars 2008 aux termes d'un acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1073 du 8 avril 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 137615 et dont les statuts ont été modifiés pour la toute dernière fois par un acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, alors notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 27 juin 2012, en voie publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Concetta DEMARINIS, employée privée, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Monsieur Xavier MANGIULLO, employé privé, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Concetta DEMARINIS, employé privé, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations après avoir été signées "ne varietur" resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 42.106 (quarante-deux mille cent six) actions émises, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire vérificateur à la liquidation;
2. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonctions lors de la mise en liquidation de la Société
3. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif;
4. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.
5. Donner pouvoir au liquidateur d'effectuer encore auprès la clôture de la liquidation toutes les opérations financières et autres, nécessaires pour réaliser la clôture matérielle de la liquidation;
6. Désignation de l'endroit désigné où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans;
7. Clôture de la liquidation;
8. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Après avoir entendu le rapport du Commissaire à la Liquidation concernant l'examen du travail du Liquidateur et le comptes de liquidation, les actionnaires approuvent le rapport du Commissaires à la Liquidation.

*Deuxième résolution*

Les actionnaires donnent pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

*Troisième résolution*

Les actionnaires accordent décharge entière au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation concernant la bonne exécution de leurs mandats respectifs.

*Quatrième résolution*

Les actionnaires donnent pouvoir au liquidateur Monsieur Andres Elio Nacmias Russi, né à Milan (Italie) le 9 Janvier 1970 et résident à Monaco (Principauté de Monaco) 4, Quai Jean-Charles REY, afin d'effectuer les opérations de clôture selon le rapport du commissaire-vérificateur.

*Cinquième résolution*

Les actionnaires donnent pouvoir au Liquidateur, Monsieur Andres Elio Nacmias Russi précité, d'effectuer avant et encore après la clôture de la liquidation toutes les opérations financières et autres, nécessaires pour réaliser la clôture matérielle de la liquidation, y compris celui de conduire éventuellement des procès en la matière.

*Sixième résolution*

Les actionnaires décident que les documents et pièces comptables de la Société seront conservés pour une période de cinq ans suivant la liquidation de la Société, au 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg.

*Septième résolution*

Les actionnaires décident de clôturer la liquidation de la société SUNFIVE S.A. qui cessera d'exister.



*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en français, suivi d'une version en langue anglaise.

A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 1.150.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: C. DEMARINIS, X. MANGIULLO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 juin 2012. Relation: RED/2012/881. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 3 juillet 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012082454/164.

(120115919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Sunsailing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 167.347.

---

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 mai 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 juin 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012082455/13.

(120116057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Tiberghien Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 153.074.

---

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082469/9.

(120116627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Sync Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.094.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYNC INVEST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012082459/11.

(120116411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Tanaos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.735.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012082460/12.

(120116165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

**Thai Union EU Seafood 1 S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 250.690,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.657.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 July 2012.

Thai Union EU Seafood 1 S.A.

Robert van't Hoeft / Johannes de Zwart / Tin King Chan / Tin Shu Chan

*Director A / Director A / Director B / Director B*

Référence de publication: 2012082464/13.

(120116499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

**Thai Union EU Seafood 2 S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 250.690,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.672.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 July 2012.

Thai Union EU Seafood 2 S.A.

Robert van't Hoeft / Johannes de Zwart / Tin King Chan / Tin Shu Chan

*Director A / Director A / Director B / Director B*

Référence de publication: 2012082465/13.

(120116618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

**The 344 Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.541.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel HENAUT

*Administrateur*

Référence de publication: 2012082467/11.

(120116130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

**Telefood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 119.045.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of June.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Foodco Debt S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty-five thousand euro (EUR 35,000.-), with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.212 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Mrs Alexia UHL, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 June 2012,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Telefood S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.045, and incorporated following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 7 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 September 2006, number 1778, page 85318, (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 11 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 December 2006, number 2286, page 109682.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. To appoint an additional Class A Manager.
2. To amend articles 10, 11, 13 and 14 of the articles of association of the Company.
3. Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to appoint with immediate effect and for an unlimited duration the following person as additional Class A Manager:

Mr Eddy PERRIER, private employee, born on 5 July 1977 in Saint Jean de Maurienne, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

The Shareholder resolved to amend articles 10, 11, 13 and 14 of the articles of incorporation of the Company. Said articles will from now on read as follows:

“ **Art. 10.** The Company shall be managed by a board of managers. The managers shall be elected by as resolution of the sole shareholder, and as the case maybe, by the unanimous consent of the shareholders, for an unlimited duration, unless the shareholders decide to elect the relevant manager for a limited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution of the sole shareholder, or as the case maybe, by the unanimous consent of the shareholders. The shareholders may decide to qualify the managers as Class A Managers and Class B Managers.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, to fill such vacancy the remaining managers may elect, by unanimous consent, a manager chosen from a list of candidates presented by the manager belonging to the same class of manager as the manager that must be replaced, until the election of the new manager, or the ratification of the replacing manager, by the sole shareholder, or as the case maybe by unanimous consent of the shareholders.

The office of manager shall not be remunerated.

**Art. 11.** The board of managers shall choose from among its members a chairman and a secretary.

Neither the chairman, nor any other manager shall have a casting vote.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or any manager at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the shareholders and of the board of managers, but in his absence the shareholders or the board of managers may appoint another chairman pro tempore .

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. Any manager can represent more than one of his/her co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decision shall be taken by a majority of votes.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

**Art. 14.** The Company will be bound by the signatures of any two managers ,acting jointly, one of them being a Class A Manager in case managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois de juin.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## A COMPARU:

Foodco Debt S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.212 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 19 juin 2012.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Telefood S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, du 7 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 septembre 2006, numéro 1778, page 85318, (la "Société"). Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 décembre 2006, numéro 2286, page 109682.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour*

1. Nomination d'un Gérant de Classe A supplémentaire.
2. Modification des articles 10, 11, 13 et 14 des statuts de la Société.
3. Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée illimitée la personne suivante comme Gérant de Classe A supplémentaire:

Monsieur Eddy PERRIER, employé privé, né le 5 juillet 1977 à Saint Jean de Maurienne, France, avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé décide de modifier les articles 10, 11, 13 et 14 des statuts de la Société. Lesdits articles seront désormais rédigés comme suit:

« **Art. 10.** La société est gérée par un conseil de gérance.

Les gérants sont élus par l'accord unanime des associés pour une durée illimitée, à moins que les associés ne décident d'élire le gérant concerné pour une durée limitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par l'accord unanime des associés. Les associés peuvent décider de qualifier les gérants comme Gérants de Classe A et Gérants de Classe B.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant en attendant que les associés aient la possibilité d'élire un nouveau gérant, les gérants restants pourront élire par un accord unanime, un gérant choisi parmi une liste de candidats présentée par le gérant appartenant à la même catégorie de gérant que le gérant devant être remplacé, en attendant l'élection, ou la ratification, du nouveau gérant par les associés.

Les gérants ne sont pas rémunérés.

**Art. 11.** Le conseil de gérance doit, nommer parmi ses membres un président et un secrétaire.

Le président, à l'instar des autres gérants, n'a pas de droit de vote prépondérant.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par tout gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions des associés et du conseil de gérance, cependant, en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la

réunion, ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si une majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

Les décisions seront prises par vote à la majorité.

Au cas, où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité, prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

**Art. 13.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 14.** La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux gérants, agissant conjointement, l'un d'entre eux étant un Gérant de Classe A si des gérants ont été élus en tant que Gérants de Classe A et Gérants de Classe B, ainsi que par la signature conjointe ou unique de toute personne ou personnes à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance par un vote à l'unanimité.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juin 2012. LAC/2012/28928. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082461/214.

(120115681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

#### **Tim Hortons International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.357.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012082470/10.

(120115968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Three Fifty Three Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 169.743.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of June.

Before the undersigned Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary with office in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Three Fifty Three Limited S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix, incorporated by notarial deed of the undersigned civil law notary on 21<sup>st</sup> June 2012, deed number 158/2012, not yet registered with the Luxembourg Trade Registry and not yet published whose articles of association have never have been amended.

The meeting is presided by Mr Eric OSCH, economist, residing professionally at 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer

Mr Matthew SNAPE, consultant, residing professionally at 3A, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg.

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes. The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

II.- Closed, the attendance list let appear that, from the thirty thousand (30,000) shares, currently issued, thirty thousand (30,000) shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of articles 12 and 16 of the articles of incorporation of the Company.
2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution*

The meeting decides to amend article 12 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:  
"The Company is managed by a board of managers composed of three managers: one «A Manager» and two «B Managers», who need not be partners.

The managers are appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the two joint signatures of the «A Manager» and any «B Manager» or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The manager(s) may be dismissed at any time with legitimate cause (cause légitime).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument. In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose and conducive to the Company's corporate benefit. The board of the managers will have sole discretion to appoint designated agents with special or limited powers to represent the Company for specific matters and participate in the management of any company in which the Company may have an interest. The board of managers will be able to deliberate or act validly only if all the managers are present or represented at the meeting (including by conference call, videoconference or other similar means of communication).

The decisions of the board of managers are adopted by a majority of the votes of the managers present or represented at the meeting, and require the favourable vote of the «A Manager».

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communications, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolutions."

*Second resolution*

The meeting decides to amend the article 16 the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

“Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of association or the dismissal of the managers requires the approval of (i) a majority (in numbers) of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.”

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend two of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed of three managers: one «A Manager» and two «B Managers», who need not be partners.

The managers are appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the two joint signatures of the «A Manager» and any «B Manager» or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The manager(s) may be dismissed at any time with legitimate cause (cause légitime).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument. In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose and conducive to the Company's corporate benefit. The board of the managers will have sole discretion to appoint designated agents with special or limited powers to represent the Company for specific matters and participate in the management of any company in which the Company may have an interest. The board of managers will be able to deliberate or act validly only if all the managers are present or represented at the meeting (including by conference call, videoconference or other similar means of communication).

The decisions of the board of managers are adopted by a majority of the votes of the managers present or represented at the meeting, and require the favourable vote of the «A Manager».

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communications, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolutions.”

" **Art. 16.** “Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of association or the dismissal of the managers requires the approval of (i) a majority (in numbers) of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1.000 Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille douze, le vingt-sept juin.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Three Fifty Three Limited S.à r.l.", ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 juin 2012 sous son numéro de répertoire 158/2012 non encore inscrite au Registre de commerce et des Sociétés et non encore publié au Mémorial et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric OSCH, économiste, résidant professionnellement au 3A, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Matthew SNAPE, consultant, demeurant professionnellement au 3A, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.



II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les trente mille (30.000) parts sociales, actuellement émises, trente mille (30.000) parts sociales sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour. L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Décision de modifier les articles 12 et 16 des statuts

2.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

«La Société est administrée par un conseil de gérance composé de trois gérants: un «gérant de catégorie A» et deux «gérants de catégorie B», associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat.

La Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature conjointe du gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment avec cause légitime.

Le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé. A l'égard des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération en conformité avec l'objet social et contribuant à l'intérêt social de la Société. Le conseil de gérance aura toute discrétion de nommer des mandataires désignés avec pouvoirs spéciaux ou limités de représenter la Société pour des actes spécifiques et de participer dans la gestion de toute entreprise dans laquelle la Société pourrait avoir un intérêt.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance (en ce compris par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires).

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, et nécessitent le vote favorable du gérant de catégorie A.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de de modifier l'article 16 des statuts de la Société comme suit:

«Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts ou la révocation de gérants doivent réunir (i) la majorité (en nombre) des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.»

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier deux articles des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** «La Société est administrée par un conseil de gérance composé de trois gérants: un «gérant de catégorie A» et deux «gérants de catégorie B», associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat.

La Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature conjointe du gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment avec cause légitime.

Le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé. A l'égard des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération en conformité avec l'objet social et contribuant à l'intérêt social de la Société. Le conseil de gérance aura toute discrétion de nommer des mandataires désignés avec pouvoirs spéciaux ou limités de représenter la Société pour des actes spécifiques et de participer dans la gestion de toute entreprise dans laquelle la Société pourrait avoir un intérêt.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance (en ce compris par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires).

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, et nécessitent le vote favorable du gérant de catégorie A.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

" **Art. 16.** «Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts ou la révocation de gérants doivent réunir (i) la majorité (en nombre) des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.000 Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Osch, Snape, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 juin 2012. Relation: RED/2012/872. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Kirsch.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082468/189.

(120115813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

#### **Tao Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 147.693.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64515 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082473/10.

(120115979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

#### **Tosey S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 133.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082471/9.

(120115972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

#### **Tarpet Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 80.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082474/9.

(120115767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Tellaca Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.781.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de la société TELLACA LUXEMBOURG S.A.R.L. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012082476/13.

(120115945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Textil Project S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.922.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TEXTIL PROJECT S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012082478/12.

(120115758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Thalna S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 94.072.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012082479/11.

(120116421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**The Baring Mexico Private Equity Investment Company, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.924.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012082480/12.

(120116344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Thermogaz s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 129A, Muehlenweg.  
R.C.S. Luxembourg B 55.727.

L'adresse de Monsieur Marc Cortina a été modifiée, à savoir L-2155 Luxembourg, 129A, Millewee avec effet immédiat.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.07.2012.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2012082481/12.

(120115998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Timaru S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 24.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082482/9.

(120116192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Unima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 66.609.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 6 mars 2012*

L'assemblée approuve la nomination de DELOITTE AUDIT, 560 route de Neudorf, L-2220 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes, en remplacement de AUDIEX S.A. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes sociaux au 31 décembre 2011.

L'assemblée approuve la nomination de DELOITTE AUDIT, 560 route de Neudorf, L-2220 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé, en remplacement de H.R.T. Révision S.A. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Référence de publication: 2012082503/16.

(120115944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Timba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 72.993.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2012*

Server Group Europe S.A. a été révoquée de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société.

La société Luxembourg Offshore Management Company S.A., en abrégé LOMAC S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22206, ayant son siège social 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, a été élue commissaire aux comptes de la société.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2017.

Référence de publication: 2012082483/13.

(120115685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Tin Tin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 147.984.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2012082484/12.

(120115757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Titragest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8240 Mamer, 5, rue Raoul Follereau.  
R.C.S. Luxembourg B 103.363.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012082485/9.

(120116078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**TMF Compliance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 136.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme  
Pour *TMF COMPLIANCE LUXEMBOURG S.A.*  
Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012082486/12.

(120116469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Topventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 128.499.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2012*

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Catherine Peuteman, Claudia Herber, Jean Lambert et Patrice Yande venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat de Monsieur Domenico Piovesana, administrateur et président venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Exaudit S.A. venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme  
Topventures S.A.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2012082491/19.

(120116308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Tofin Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 55.633.

*Bilan rectificatif déposé le 05.07.2012 - Réf. L120113933*

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012082489/11.

(120115763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Topventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Topventures S.A.

Signature

Référence de publication: 2012082490/12.

(120116307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**Tower Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 48.469.

*Extrait du conseil d'administration du 24 avril 2012*

Le conseil d'administration a pris note et accepte la démission avec effet au 21 avril 2012 de M. Camille en tant que Administrateur de Tower Management Company S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 6 juillet 2012.

*Pour le compte de Tower Management Company S.A.*

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2012082494/14.

(120116305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**M. Bracke & Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 169.905.

STATUTS

**1. Les associés.** Monsieur Mathieu Bracke, né à Gent (Belgique), le 19 janvier 1977, demeurant à 9820 Merelbeke (Belgique), Bergbosstraat 160/A

Madame Julie van Hoorebeke, née à Gent (Belgique), le 26 avril 1977, demeurant à 9820 Merelbeke (Belgique), Bergbosstraat 160/A

**2. L'objet social.**

- L'objet de la Société est la perception de commissions, la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.

- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.

- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

**3. Le siège social.** Le siège social de la Société est établi au 5, Rue Prince Jean à 4740 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

**4. Gérance.** La Société est gérée par l'Associé Commandité: Monsieur Mathieu Bracke

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

#### 5. Pouvoirs du gérant.

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.

- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.

- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

- L'Associé Commanditaire n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

**6. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de Dix Mille Euros (10.000-EUR) représenté par Dix Mille (10.000) Parts de Un Euro (1-EUR) chacune dont:

- Neuf Mille Neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9999) Parts de Un Euro (1-EUR) détenues par l'associé commandité: Monsieur Mathieu Bracke

- Une (1) Part de Un Euro (1-EUR) détenue par l'associé commanditaire:

Madame Julie van Hoorebeke

Les Parts n'ont pas été libérées le jour de la constitution.

**7. Durée.** La Société est constituée à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2012 pour une période indéterminée.

Signatures.

Référence de publication: 2012082228/53.

(120116319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

#### **Scène Café S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 25, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 151.698.

#### EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 22 juin 2012 que:

1. L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau gérant technique de la société:

- Monsieur Paul POORTERS, né le 19 septembre 1948 à Ettelbrück, demeurant à L- 9510 Wiltz, 27, rue Léopold Richard, qui accepte.

2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et celle de la gérante administrative.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 22 juin 2012.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012082583/19.

(120116001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

#### **Treborasset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 141.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
1, Rue Joseph Hackin  
L-1746 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2012082497/13.

(120115517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**NLD Activities S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 96.819.

---

Nous vous informons par la présente que la société mentionnée sous rubrique n'est plus domiciliée à notre adresse depuis le 3 juillet 2012.

SGG S.A.  
Alex PHAM / Corinne Bitterlich  
Manager / Senior Vice President

Référence de publication: 2012082581/11.

(120115934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**2512 H S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 152.678.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012082558/10.

(120116316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**W2007 Parallel Lindencorso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.007,40.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 130.845.

---

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2007, acte publié au Mémorial C no 2121

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W2007 Parallel Lindencorso S.à r.l.  
Maxime Nino  
Gérant

Référence de publication: 2012082552/14.

(120115716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---

**VitalBriefing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 43, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 162.809.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juillet 2012.

Pour compte de Vitalbriefing S.A.  
Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012082511/12.

(120116258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

---